

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 146

présenté par

Mme Reynaud, M. Brottes, Mme Massat, Mme Coutelle, M. Gaubert, Mme Gaillard,  
M. Tourtelier, M. Jung, M. Fruteau, Mme Lebranchu, M. Launay, Mme Batho et Mme Girardin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 80 de cet article, substituer aux mots :

« dans un délai déterminé »,

les mots :

« sans délai ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à accélérer l'exécution des mesures de prévention et de réparation par l'exploitant en précisant que la mise en demeure de l'exploitant par l'autorité administrative doit se faire sans délai.